

LA PASSEYADE BIARNESE

REGLEMENT

- La randonnée **LA PASSEYADE BIARNESE**, organisée par l'UCB le **14 août 2022**, est ouverte à toutes les personnes majeures licenciées ou non. Les participants mineurs doivent être sous la responsabilité d'une personne majeure ou être en possession d'une autorisation parentale.
- Les participants non licenciés à une fédération de cyclisme doivent être en possession d'une assurance de Responsabilité Civile couvrant les risques liés à la pratique du vélo. Les participants s'engagent à ne rechercher en aucun cas, dans le présent ou à l'avenir, la responsabilité des organisateurs en cas d'accident ou de maladie relatifs à cette randonnée.
- Cette manifestation n'est pas une compétition et ne donne lieu à aucun classement, ni chronométrage. Elle se déroule en partie sur des routes ouvertes à la circulation. A ce titre, les participants s'engagent à respecter le code de la route. Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Les participants s'engagent à respecter la faune et la flore et à faire preuve de courtoisie envers les autres usagers des sentiers et routes empruntés.
- Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et autorisent les organisateurs à utiliser à des fins non commerciales leur image dans le cadre de cette manifestation notamment sur le site internet de l'association ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit actuel ou futur.